

# HYDRAULIQUE



La topographie en forme de cuvette et une couche irrégulière d'argiles imperméables, permettent de retenir les eaux de surfaces et ainsi la caractéristique hydromorphe du territoire d'étude.

La Garonne, ultime collecteur des eaux de surface, est notamment responsable de crues, dont certaines exceptionnelles sont restées dans la mémoire collective du territoire. Elle constitue également le principal élément du drainage du bocage.



Les ouvrages hydrauliques, clapets et portes à flot, présents à chaque exutoire de cours d'eau, jouent un rôle important sur le fonctionnement hydraulique au sein du marais. En effet, ceux-ci ne perturbent pas le phénomène de drainage à marée basse mais empêchent l'irrigation du marais par le fleuve à marée haute. Ils ont pour rôle principal de limiter les inondations l'hiver et empêcher l'intrusion en masse de sédiments en provenance de la Garonne. Des dysfonctionnements sont constatés en raison d'ouvrages inadaptés, d'un manque d'entretien ou d'actes de malveillance, entraînant une entrave à la libre circulation des poissons ou des envasements des cours d'eau.

Les digues de bords de Garonne présentent des discontinuités de hauteur, de qualité et sont mêmes absentes au sud du territoire. Cette hétérogénéité est due à de nombreux facteurs comme des dépôts de remblais illicites de la part de certains riverains, des phénomènes d'érosion, d'effondrement et d'envasement.

A l'origine, les digues ont été construites pour favoriser l'agriculture et n'ont pas été conçues pour résister aux crues exceptionnelles. Malgré cela, les habitants se les sont appropriées progressivement et elles assurent aujourd'hui officieusement, bien qu'inadaptées par endroits, la protection des biens et des personnes.

Le réseau hydraulique interne du territoire est très hiérarchisé, ce qui implique le partage de sa gestion par différents acteurs.

Les trois cours d'eau principaux (l'Eau Blanche, le Saucats et le Gât Mort), dont les problèmes proviennent essentiellement de l'envasement (par la Garonne) et de l'ensablement (par les défrichements du bassin versant), sont gérés par les syndicats de bassins versants.

Les « rouilles » et fossés souffrent par endroit d'un entretien insuffisant, inadapté, voire absent, provoquant un envasement et un comblement préjudiciable à l'agriculture et aux habitants, par les inondations induites. Les « rouilles » et fossés majeurs sont entretenus par les trois syndicats de marais. Tandis que les autres émissaires sont sous la responsabilité des propriétaires riverains.

Enfin une attention toute particulière est apportée au projet du SMEGREG pour le captage d'eau potable dans la nappe alluviale sur la commune de Saint-Médard d'Eyrans. Ce captage pourrait éventuellement avoir une influence sur le caractère hydromorphe d'une partie du territoire.



## ENJEUX ET PISTES D'ACTION :

- Evaluer l'impact du captage prévu par le SMEGREG.
- Aménager les ouvrages hydrauliques.
- Lutter contre les négligences et actes de malveillances sur les ouvrages.
- Définir précisément le rôle et les responsabilités des différents acteurs concernant l'entretien des digues.
- Lutter contre l'érosion des digues.

- Sensibiliser et informer les propriétaires riverains et les agriculteurs sur les méthodes de bon entretien des cours d'eau, rouilles et fossés.
- Inciter et mutualiser la création de dossiers d'autorisation pour l'entretien des rouilles et fossés.
- Créer une entente de planification des travaux et de mise en commun du matériel et du personnel entre les syndicats de marais.
- Créer des bassins dessableurs pour limiter l'ensablement des ruisseaux.